



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 3 décembre 2008

16761/08

**RECH 408
COMPET 548
ENV 940
TRANS 452
PECHE 345
POLGEN 134**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Du: Conseil "Compétitivité" des 1-2 décembre 2008
n° doc. préc.: 16019/08 RECH 383 COMPET 506 ENV 861 TRANS 416 PECHE 321
POLGEN 123

Objet: Conclusions du Conseil relatives à la stratégie européenne pour la recherche marine et maritime

Les délégations trouveront, ci-joint, les conclusions du Conseil relatives à la stratégie européenne pour la recherche marine et maritime, telles qu'adoptées par le Conseil "compétitivité" en sa séance du 2 décembre 2008.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL RELATIVES A LA
STRATEGIE EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE MARINE ET MARITIME**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

RAPPELANT

- les conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2007 qui ont favorablement accueilli la communication de la Commission “Une politique maritime intégrée pour l’Union européenne”¹ ainsi que le plan d’action associé, qui détaillait les premières étapes concrètes pour le développement d’une approche intégrée dans le domaine des questions maritimes ;
- les obligations découlant de la directive-cadre 2008/56/CE du 17 juin 2008 « Stratégie pour le milieu marin » auxquelles la recherche marine et maritime peut contribuer, notamment en termes de maintien ou d’obtention d’un bon état écologique des milieux marins ;

1. SOULIGNE l’importance du patrimoine maritime de l’Europe, réparti sur l’ensemble de la planète, et MET L’ACCENT sur la nécessité de préserver les écosystèmes des mers et océans baignant l’Europe ainsi qu’ autour des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d’outre-mer ;

¹ Doc. 14631/07

2. RECONNAIT l'importance des enjeux d'une coopération stratégique en matière de gestion des mers et des océans pour le développement économique durable de l'Europe et RAPPELLE à cet égard le rôle clé des volets de la recherche marine et maritime qui soutiennent les domaines scientifiques et technologiques suivants :
- réponse au changement climatique au travers d'actions visant à atténuer ses effets et à s'y adapter ;
 - compréhension fondamentale du milieu océanique et protection de la biodiversité et des zones maritimes les plus fragiles (côtes et grands fonds, mers régionales et semi-fermées) ;
 - exploitation et gestion durable des ressources énergétiques renouvelables d'origine maritime ainsi que des matières premières tirées du fond des mers et des océans, en protégeant l'environnement et les écosystèmes;
 - fonctionnement des écosystèmes et gestion des ressources alimentaires issues de la mer (pêche et aquaculture) dans le respect des équilibres naturels ;
 - développement des biotechnologies marines et valorisation des ressources marines pour le secteur pharmaceutique, les biomatériaux, les biocarburants et plus généralement la biochimie fine;
 - développement de technologies respectueuses de l'environnement pour les activités de pêche (y compris l'aquaculture), le transport maritime et les infrastructures portuaires ;
 - développement des instruments de surveillance et de sécurité maritime ;
 - impact des activités humaines sur le fonctionnement et les services rendus par les écosystèmes côtiers et marins et gestion de ces activités ;
3. RECONNAIT l'excellence de la recherche européenne dans le domaine des sciences marines et maritimes en soutien à la compétitivité de l'Europe et MET L'ACCENT sur l'intérêt à promouvoir l'intégration des différentes disciplines de la recherche afin de mieux répondre aux enjeux dans ce domaine et de faire usage de la manière la plus efficace possible des ressources disponibles;

4. SOULIGNE le grand nombre d'initiatives d'ores et déjà existantes dans le domaine des sciences marines et maritimes au niveau européen sous la forme d'ERA-NET², d'ERA-NET +³, d'une plateforme technologique⁴ et de réseaux d'excellence⁵ qui démontrent l'existence d'un fort potentiel pour une gestion plus coordonnée de ce champ scientifique et technologique (S&T) à l'échelle de l'Europe ;
5. ESTIME que les activités de R&D dans le domaine des sciences marines et maritimes sont de nature à faire l'objet d'une mobilisation des financements nationaux et communautaires de manière plus coordonnée afin d'atteindre la masse critique et de répondre aux défis majeurs, notamment par la mobilisation des instruments appropriés du 7^{ème} PCRDT, y compris au travers d'un soutien renforcé aux ERA-NETs déjà existants, ou éventuellement au travers d'un nouvel ERA-NET visant à couvrir l'ensemble du champ des sciences et technologies marines et maritimes;
6. Dans ce contexte, ACCUEILLE favorablement la communication de la Commission "Une stratégie européenne pour la recherche marine et maritime"⁶ qui traite de la complexité du système de recherche marine et maritime et propose un modèle de gouvernance innovant pour ce domaine de recherche ; SALUE ses objectifs qui visent à renforcer le potentiel d'ensemble de la recherche marine et maritime européenne, et à réduire sa fragmentation par une intégration accrue et par la coopération de tous les acteurs de ce domaine ; et RECONNAIT que la stratégie proposée constitue un progrès significatif en faveur du développement de l'Espace européen de la recherche (EER) ;

² les ERA-NET "MARINERA", "MARIFISH", "AMPERA", "ECORD", "CIRCLE", "MARTEC" et "TRANSPORT"

³ l'ERA-NET + "BONUS"

⁴ la plate-forme technologique "WATERBORNE"

⁵ les réseaux d'excellence "MGE", "MARBEF", "EUROCEANS" et "VISIONS"

⁶ Doc. 12699/08

7. INVITE la Commission à soumettre au début de 2009 au Conseil et au Parlement européen une proposition visant à transformer l'ERA-NET + "BONUS pour les sciences marines en mer Baltique – Réseau des agences de financement" en un programme de recherche conjoint fondé sur l'article 169 du traité ;
8. INVITE les Etats membres concernés et la Commission à envisager des propositions adéquates pour les activités de R&D dans d'autres régions maritimes, mers et océans baignant l'Europe, avec un accent particulier sur le bassin de la mer Méditerranée et de la mer Noire ;
9. SOULIGNE la pertinence des appels à proposition conjoints dans le champ des sciences marines et maritimes, transversaux à plusieurs thématiques scientifiques du 7e PCRDT, que la Commission s'est engagée à lancer en 2009 et 2010 et INVITE la Commission à élaborer, au sein du 7e PCRDT, une vision intégrée des activités de recherche liées aux sciences marines et maritimes ;
10. RECONNAIT la nécessité de disposer au plan européen d'un système standardisé pour le recueil des données scientifiques relatives aux sciences marines et maritimes, ainsi que celle d'assurer l'accès à ces données; RAPPELLE la coopération internationale déjà organisée à une large échelle afin d'harmoniser les méthodes et des standards utilisés par tous les pays du monde ; RECONNAIT que la coordination au niveau européen devrait davantage se fonder et se développer sur base d'accords et de normes internationales; NOTE que l'initiative GMES⁷ et le lancement du réseau EMODNet⁸ sont à cet égard de nature à améliorer la situation de manière significative ; dans ce contexte, INVITE la Commission et les Etats membres à développer et à consolider l'initiative GMES, en particulier pour le soutien qu'elle apporte aux sciences marines et maritimes, notamment pour ce qui concerne la mise en place d'un service européen d'océanographie opérationnelle et la mise en réseau des infrastructures d'observation de l'environnement marin ;

⁷ dont la composante océanique est le "*Marine Core Service*"

⁸ *European Marine Observation and Data Network*

11. INVITE les Etats membres et les Etats associés concernés à coordonner leurs approches nationales en matière de sciences marines et maritimes ;
12. SOULIGNE l'importance des infrastructures de niveau mondial destinées à soutenir les sciences marines et maritimes et INVITE les Etats membres et les Etats associés à étudier les conditions de mettre plus en commun leurs ressources dans ce domaine pour contribuer au développement d'infrastructures de recherche de classe mondiale afin de soutenir les sciences marines et maritimes en Europe, notamment au travers des projets pertinents de la liste ESFRI qui visent à obtenir une coordination renforcée des contributions des Etats membres pour la recherche océanographique, les systèmes de surveillance des océans et les stations biologiques marines ;
13. ACCUEILLE favorablement l'intention de la Commission de créer un "Forum" rassemblant l'ensemble des acteurs clé européens du domaine de la recherche marine et maritime, qui aura pour missions de rendre des avis stratégiques pour la définition de priorités de recherche et de promouvoir l'intégration et les synergies entre programmes nationaux ;
14. INVITE la Commission à suivre la mise en oeuvre de la stratégie européenne pour les sciences marines et maritimes et ACCUEILLE favorablement l'intention de la Commission de présenter un rapport de progrès au plus tard en 2012.